

IMPORTANT REcul DES ADOPTIONS

Les adoptions sont en forte baisse depuis plusieurs décennies. On en compte une soixantaine par année dans le canton (moyenne 2018-2021). Les adoptions internationales, autrefois les plus nombreuses, sont devenues rares, car la plupart des pays priorisent désormais l'adoption dans le pays d'origine de l'enfant. Aujourd'hui, plus de deux tiers des adoptions sont des adoptions intrafamiliales (adoptions de l'enfant du conjoint ou de la conjointe). Quant aux adoptions nationales d'enfants tiers, elles restent peu nombreuses.

Dans le canton de Vaud comme en Suisse, les adoptions sont en perte de vitesse, malgré un léger rebond depuis 2018. Tous types confondus (adoptions d'enfants ou d'adultes, intrafamiliales¹ ou extrafamiliales², internationales ou nationales), une soixantaine d'adoptions sont prononcées chaque année dans le canton (moyenne 2018-2021) contre quelque 130 par an dans les années huitante.

MAJORITAIREMENT DES ADOPTIONS INTRAFAMILIALES

Aujourd'hui, plus de deux adoptions sur trois sont des adoptions intrafamiliales, soit lorsqu'une personne adopte l'enfant de son conjoint ou de sa conjointe (70 % du total vaudois entre 2018 et 2021). Depuis 2018, cela est également possible pour les couples non mariés et les couples de même sexe, ce qui explique la hausse observée ces dernières années [F1, T1].

Les adoptions extrafamiliales (enfants tiers) ne représentent à l'heure actuelle plus que 30 % des adoptions, soit une quinzaine par année, contre 68 % ou quelque 90 par an dans les années huitante. Ce recul est principalement dû à la forte diminution des adoptions internationales³. Leur nombre est désormais aussi peu élevé que les adoptions nationales d'enfants tiers, qui ont toujours été peu nombreuses (moins de dix par année sur la période observée).

PEU D'ENFANTS PROPOSÉS À L'ADOPTION INTERNATIONALE

Plusieurs raisons expliquent la baisse des adoptions internationales. La principale est l'évolution de la législation sur la protection de l'enfant, avec notamment la Convention de la Haye (voir ci-contre), ratifiée par de nombreux pays. Les signataires ont fortement restreint ou même totalement fermé leurs portes à l'adoption internationale. Les adoptions dans le pays d'origine sont désormais prioritaires. Peu d'enfants sont proposés à l'adoption dans un autre pays, à l'exception des enfants présentant des besoins spécifiques (enfants

plus âgés ou avec des problèmes de santé physiques et/ou psychiques, fratries).

En plus de ces modifications législatives, le nombre d'enfants proposés à l'adoption est tendanciellement en recul avec la hausse du niveau de vie dans les pays d'origine, l'accès à la contraception et une meilleure acceptation des mères célibataires. Enfin, du côté des pays d'accueil, la médecine procréative permet aujourd'hui à davantage de couples d'avoir des enfants biologiques⁴.

ADOPTIONS INTRAFAMILIALES: SOUVENT À L'ÂGE ADULTE

Les enfants sont généralement jeunes dans le cas des adoptions internationales (âge moyen de cinq ans sur la période 2018-2021). A l'inverse, les personnes adoptées par leur beau-père ou leur belle-mère sont souvent des adultes, avec un âge moyen de 23 ans. Les enfants de moins de dix ans ne représentent que 15 % de ce type d'adoption. Au sein des couples de même sexe, les enfants adoptés sont plus jeunes (cinq ans en moyenne).

ADOPTIONS INTERNATIONALES: ASIE EN TÊTE

Au cours des quatre dernières années, les enfants adoptés à l'étranger étaient le plus souvent originaires d'Asie (50 %). Dix ans auparavant, l'Afrique et l'Amérique latine étaient encore bien présentes mais elles ont nettement reculé depuis [F2]. | LP

¹ Adoptions de l'enfant du conjoint ou de la conjointe, que le couple soit marié ou non, de même sexe ou de sexe différent. Les adoptions par d'autres membres de la famille sont comptées dans les adoptions extrafamiliales.

² Adoptions par des couples ou des personnes seules d'enfants nés en Suisse (adoption nationale) ou provenant d'autres pays (adoptions internationales).

³ La statistique des adoptions internationales indique le nombre d'enfants étrangers adoptés, nés à l'étranger, dont les parents adoptifs ont leur domicile en Suisse. Les adoptions d'enfants par leurs beaux-parents survenant à l'étranger, ainsi que celles d'adultes, ne sont pas comprises.

⁴ Quelque 2200 enfants sont nés vivants suite à un traitement in vitro en 2020 en Suisse, contre quelque 900 en 2002 (OFS, Statistique de la procréation médicalement assistée).

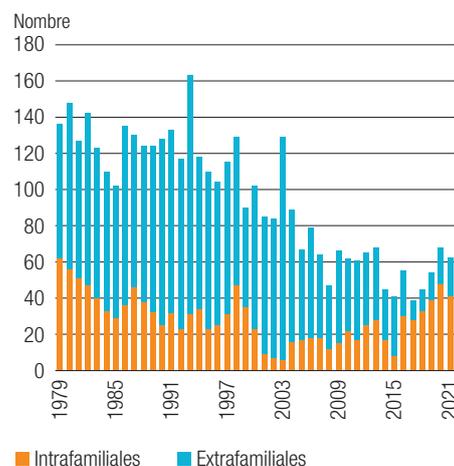
Source des données: OFS, BEVNAT.

La Convention de la Haye
Ratifiée par la Suisse en 2003, la Convention de La Haye a pour objectif d'établir des règles destinées à assurer que les adoptions internationales ont lieu dans l'intérêt supérieur de l'enfant et dans le respect de ses droits fondamentaux. Elle stipule notamment que des solutions d'accueil doivent être prioritairement trouvées dans le pays d'origine de l'enfant, l'adoption ne devant être internationale qu'en dernier recours.

[T1] ADOPTIONS SELON LE TYPE, VAUD, 2018-2021

	Moyenne	En %
Total	57	100,0
Intrafamiliales	40	70,3
dont couples de sexe différent	25	43,7
dont couples de même sexe	15	26,6
Extrafamiliales	17	29,7
dont nationales	9	14,8
dont internationales	9	14,8

[F1] ADOPTIONS SELON LE TYPE, VAUD



[F2] ADOPTIONS INTERNATIONALES, VAUD

